



## Un autre été, un peu d'info...

Bonjour à toutes et à tous,

Voici qu'un autre été est déjà arrivé à nos portes et on entend parler de feux de forêts, d'interdiction de feux à ciel ouvert, d'algues bleu-vert (cyanobactéries).

Voici un bulletin d'information assez volumineux, mais qui vous dressera un historique de faits et d'actions que nous avons posés, le tout accompagné d'une petite sensibilisation à l'eau...

Au menu :

- Même la SQ était surprise!
- Un printemps « g'lé bin dur »
- Terrains à vendre à NDDM
- La présidence
- Fleurs d'eau de cyanobactérie (algues bleu-vert)
- Rencontre avec le maire
- Vidange des fosses septiques
- Analyse d'eau du lac Carillon
- Eau secours!

Je vous souhaite un bel été et si vous avez des questions, n'hésitez pas à en parler à votre représentant de secteur.

Au plaisir de vous rencontrer,

Serge Lachance, président

---

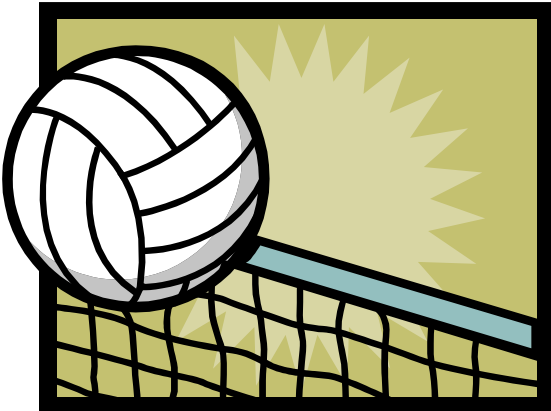
## Une date importante!

**Samedi 6 octobre — Assemblée générale de votre Association**

## Même la SQ était surprise...

Eh bien, les preuves sont faites! La surveillance dite de quartier, ça fonctionne au lac Carillon. Parlez-en à Jean-Marc Charbonneau qui a reçu un téléphone l'informant qu'il venait de se faire cambrioler, mais que les voleurs étaient sous les verrous.

Par un beau vendredi après-midi d'un El Mumundial, (tournoi de volley-ball de plage au camping du



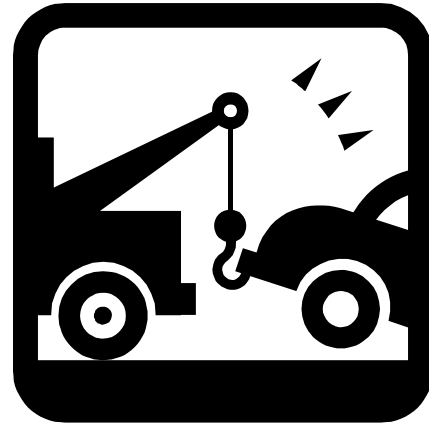
lac Blanc), le voisin de Jean-Marc, Jean-Louis Fiset entend du bruit chez son voisin et jette un œil discrètement. Drôle de situation, ça ne ressemble pas à Jean-Marc et que fait-il sur le coin du chalet... Des agissements sortant des habitudes de Jean-Marc suscitent des interrogations pour Jean-Louis.

Ce dernier, va vérifier sur place et aperçoit une Toyota Yaris blanche alors que deux personnes y prennent place et une troisième arrive du chalet.

Par la suite, une série d'événements se déroulent rapidement :

- Rolande vient nous aviser et on appelle la Sûreté du Québec (SQ);
- Recherche par Nicolas Sapp en VTT;
- Identification au stationnement de camping du lac Blanc de la Yaris blanche;
- Retour de Nicolas chez Serge;
- Second avis par Claire à la SQ informant que les voleurs sont au camping du lac Blanc et que nous allons les interpeler;
- Arrestation civile par Serge des 3 personnes à l'entrée du lac Blanc en compagnie de Nicolas;
- Et arrivée de 5 voitures de la SQ au lac Blanc (probablement une première à St-Ubalde : 5 voitures en même temps);
- Arrestation des voleurs et remorquage du véhicule;

- Prise de photos, d'empreintes et analyse de la scène de crime par la SQ pendant plusieurs heures.



Jean-Marc s'en est tiré avec une fenêtre et une porte brisées, 6 bières et une boîte de papier mouchoir en moins...

Nos cambrioleurs ont eu un dossier criminel, une très grosse augmentation d'assurance pour la propriétaire du véhicule, car il a servi à un acte criminel.

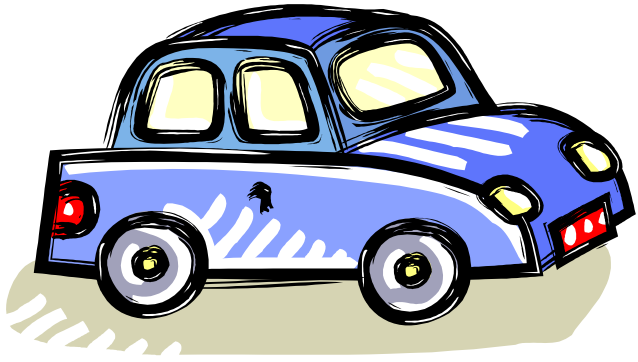
Les informations obtenues à date nous permettent d'affirmer qu'un individu de St-Léonard-de-Portneuf a comparu et a été condamné à verser entre autres à Jean-Marc une somme de 100,00 \$.

Cette année, le Mumundial a lieu la fin de semaine du 3 au 5 août, nous vous invitons à exercer une surveillance particulière même si ce n'est que la première fois qu'un vol est commis en cette période.

La SQ fut très surprise de l'interaction et de l'intervention des résidants qui ont amené à l'arrestation des trois larrons. Ils nous ont fortement encouragés à continuer notre surveillance et à les informer de toute activité qui nous semble suspecte.



## Un printemps « g'lé bin dur »



Par un beau dimanche matin, deux jeunes hommes arrivant par le chemin de Notre-Dame-de-Montauban (NDDM), restèrent pris dans cette route pleine de boue et impraticable (je le sais, la veille j'ai sorti une voiture qui était callée aux essieux).

C'est alors que notre villégiateur, Denis Frenette, entendait une voiture en arrière de chez lui, par le bois, faire de gros efforts pour sortir de la boue.

Puis le silence et voici quelques minutes plus tard, qu'un jeune, au début de la vingtaine, passe en t-shirt et en ber-

muda (n'oubliez pas on est au printemps et y fait encore BEN FRET le matin) en avant de chez lui, se dirigeant vers le chemin de NDDM avec une pelle ronde sur l'épaule et bifurque sur le terrain de sa voisine pour couper dans les bois.

En début d'après midi, nous quittons le lac en direction de Québec, Denis et Suzanne font de même et tous voient une voiture prise dans la boue un peu avant la première cabane à sucre, sur le chemin du lac Carillon et personne n'était sur place.

Un peu plus loin, près de St-Ubalde, nous rencontrons une remorqueuse qui se dirige vers le lac avec un jeune assis à droite. Nous en venons à la conclusion que c'est le propriétaire de la voiture enlisée et que tout rentre dans l'ordre.

Le lundi midi, je reçois un téléphone de Gilles et Doris, nos villégiateurs à l'année, m'informant que la Sûreté du Québec (SQ) était sur les lieux et qu'ils cherchaient un jeune qui aurait passé la nuit dans les bois, qui se serait fait attaquer par un ours et que personne savait où il était...

Alors, Claire et moi décidons de monter au lac dans le but de partir en VTT, et Gérald se joint à nous pour retrouver ce jeune hurluberlu...

Un jugement de valeur direz-vous, j'en pense pas, attendez la suite...



Le jeune est enfin sorti du bois en début d'après midi, au camping du lac Blanc, après avoir passé la nuit on ne sait où. Il avait faim et froid (n'oubliez pas, il est en t-shirt et en bermuda) il a de plus perdu ses espadrilles dans la boue, dans le chemin du lac Carillon et a pris la piste multifonctionnelle on ne sait où pour sortir au camping du lac Blanc.

Après avoir mis tous les morceaux ensemble et suite à l'interrogatoire de la SQ, les jeunes sont partis un vendredi soir de la région de Sherbrooke en direction de Rivière-aux-Renards en Gaspésie pour aller tripper avec des chums. Pour tripper, ils ont débuté tôt, car ils ont commencé à se droguer dès leur départ et sont arrivés à Notre-Dame-de-Montauban où, bien entendu ils se reconnaissaient, rien n'avait changé, et ils étaient arrivés tout près de Rivière-aux-Renards!!!

Les deux jeunes ont été cueillis à une journée d'intervalle par la SQ et heureusement ils sont sortis sains et saufs...



# Terrains à vendre NDDM

Nous vous en avons déjà parlé, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune prépare un développement sur les terres de la Couronne du côté de Notre-Dame-de-Montauban.

Notre préoccupation n'est pas le développement des terrains qui seront mis en vente par tirage au sort, mais les impacts que ce développement aura sur le lac Carillon.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre que nous avons envoyée à deux ministres concernant ce dossier.

Québec, le 19 juin 2007

Madame Line Beauchamp  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et  
des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Monsieur Claude Bécharde  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, A 308  
Québec (Québec)  
G1H 6R1

Objet : Développement lac Carillon

Madame la ministre,  
Monsieur le ministre

Nous nous adressons à vous concernant nos préoccupations au sujet d'un développement qui est envisagé au lac Carillon. Ce lac est divisé entre les municipalités de St-Ubalde et de Notre-Dame-de-Montauban. Cette division municipale implique donc une répartition de territoire dans les MRC de Portneuf et de Mékinac ainsi que des unités de gestions différentes de vos ministères.

Notre organisation, l'Association des Résidents du lac Carillon, corporation sans but lucratif, fondée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies et enregistrée selon la Loi sur la Publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales par une déclaration d'immatriculation à l'Inspecteur général des institutions financières du Québec, représente les villégiateurs du lac Carillon de Saint-Ubalde, MRC de Portneuf.

Notre Association a pour but, selon ses règlements généraux à l'article 1.3 de :

- A- Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac Carillon.
- B- Représenter les propriétaires auprès des autorités.
- C- Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités.

**D-** Défendre l'intégrité de l'environnement naturel au lac Carillon.

**E-** Promouvoir des mœurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel.

**F-** Maintenir et créer des mesures de protection de l'environnement au lac Carillon.

**G-** Réaliser toute autre activité connexe jugée pertinente.

Notre Association a depuis quelque temps entendu parler que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) entend vendre des terrains de villégiature en bordure du lac Carillon dans la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, MRC de Mékinac.

Notre Association a, au cours de l'année 2005-2006, participé avec la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne au programme : SensibilisAction aux riverains de lacs du bassin versant de la rivière Sainte-Anne et s'est inscrit au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature mis sur pied par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Les résultats préliminaires qui nous ont été fournis, nous suggèrent que le lac Carillon a possiblement commencé son processus d'eutrophisation :

- *Le pH, 5,61, indique le caractère acide ou basique des solutions. En général, un pH se situant entre 6,5 et 9,0 permet la survie des organismes aquatiques. Le taux de 5,61 du lac Carillon est anormalement près du seuil de tolérance de 5,0.*
- *L'oxygène dissous du lac Carillon démontre qu'à partir d'une profondeur de 8 mètres la concentration d'oxygène est insuffisante pour assurer la survie de multiples espèces aquatiques.*
- *Le littoral de ce lac aurait accumulé, au fil des années une grande quantité de sédiments.*
- *Des mesures de la profondeur du disque de Secchi ont été effectuées à trois stations représentant trois secteurs distincts du lac. Ces mesures ont permis d'obtenir une certaine estimation de la transparence moyenne estivale de l'eau du lac Carillon. Cette transparence moyenne est assez semblable d'une station à l'autre et caractérise une eau légèrement trouble.*
- *La concentration moyenne de phosphore total trace mesurée est de 4,8 µg/l et indique que l'eau est peu enrichie par cet élément nutritif.*

- *La concentration moyenne de chlorophylle a est de 3,1 µg/l et révèle un milieu ayant une biomasse d'algues microscopiques en suspension légèrement élevée.*
- *La valeur moyenne de 4,9 µg/l de carbone organique dissous indique que l'eau est colorée. La couleur a une incidence sur la transparence de l'eau.*
- *Les descripteurs mesurés dans la masse d'eau principale donnent des signaux qui ne sont pas concordants sur l'état trophique du lac Carillon. **Le phosphore total situe le lac dans la classe oligotrophe, alors que la chlorophylle a le place dans la zone de transition oligo-mésotrophe, et la transparence dans la classe mésotrophe.** Cependant, en plus de la biomasse des algues microscopiques et des matières minérales en suspension, la couleur peut aussi diminuer la transparence. Il faut donc accorder moins d'importance à ce descripteur. Il est difficile de statuer sur l'état trophique du lac Carillon. **Toutefois on ne peut pas exclure la possibilité que le lac se situe dans la zone de transition oligo-mésotrophe***
- *Les données recueillies suggèrent que le processus d'eutrophisation est possiblement amorcé dans le lac Carillon. Des mesures visant à limiter les apports de matières nutritives provenant des activités humaines doivent être mises en place pour ralentir ce processus, préserver l'état du lac ainsi que les usages qu'il permet.*

*Mise en garde: L'évaluation plus poussée de l'état trophique d'un lac devrait tenir compte d'autres aspects tels que l'accumulation des sédiments ainsi que l'abondance des plantes aquatiques et du périphyton.*

Nous envisageons encore cette année participer au Réseau de surveillance volontaire des lacs, accentuer la prise de données et faire effectuer des analyses supplémentaires afin de continuer notre recherche sur l'état du lac Carillon.

Notre Association est inquiète quant au développement que le gouvernement du Québec entend effectuer dans le secteur du lac Carillon. Il est bien clair que nous ne désirons absolument pas s'objecter à quelque développement que ce soit et ne désirons surtout pas priver certaines personnes d'acquérir des terres publiques aux abords du lac Carillon.

Notre seule préoccupation est l'état de santé du lac Carillon. Est-ce que ce développement est adéquat pour la survie du Touladi? Est-ce que les marges de reculs, les coupes d'arbres abusives aux abords du lac, qui sont existantes dans la MRC de Mékinac, et qui permettent aux sédiments de descendre directement dans le Carillon ne sont pas des effets négatifs à sa santé?

Nous devons prendre conscience que toute modification humaine apportée aux rives d'un lac est susceptible de créer des conditions propices à l'érosion, de créer des accès directs pour le transport des sédiments qui sont déjà accumulés en grande quantité dans le lac Carillon.

Vous n'êtes pas sans savoir que pour limiter l'accumulation sédimentaire dans un lac, les rives doivent être garnies d'arbres, d'arbustes et d'herbacés. Pour ces raisons, nous croyons que ce développement pourrait nuire à la santé de ce lac si des mesures exceptionnelles ne sont pas présentes.

Les municipalités et les MRC ne disposent pas de moyens adéquats pour faire respecter des mesures sévères d'environnement. Sur les terres publiques, nous croyons que seul le gouvernement du Québec a la main haute sur la réglementation et qu'il peut facilement maintenir une « Épée de Damoclès » sur les villégiateurs récalcitrants. Le gouvernement ne pourrait-il pas conserver une bande riveraine de 15 mètres, maintenant ainsi un contrôle total qui limiterait certains villégiateurs non respectueux...

Nous demandons aux ministères dont vous avez la responsabilité de procéder à des analyses plus approfondies sur l'état du lac Carillon ainsi que sur sa capacité de support. Nous aimerions que notre Association soit mise au courant des mesures qui seront prises et qu'on nous dresse aussi l'état de santé environnementale et faunique complet de ce lac.

Nous désirons aussi suggérer aux municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Saint-Ubalde, aux MRC de Mékinac et de Portneuf, de réglementer sur une bande riveraine boisée fondamentale à la protection du lac Carillon et à la qualité de son eau ce qui permettrait de protéger l'écosystème particulier et essentiel pour plusieurs espèces fauniques et végétales.

Nous suggérons même à ces autorités de recenser les terrains et/ou endroits qui menacent la santé et la survie du lac Carillon, de procéder à une évaluation des installations septiques sur le territoire avoisinant le lac Carillon et à légiférer afin de corriger toute situation problématique.

Nous devons être réalistes. Un lac qui a des problèmes de santé tels que les cyanobactéries, pour ne citer qu'un exemple, est un endroit où l'intervention humaine a eu des effets négatifs. Malheureusement, nous avons deux exemples qui ont été grandement médiatisés dans la région de Québec. Souvenons-nous du lac St-Joseph et du lac St-Charles où des mesures exceptionnelles ont été prises par les municipalités. Encore plus près de nous, le lac Blanc à St-Ubalde a été aussi la cible des cyanobactéries. Espérons que l'été 2007 lui sera prospère et que tous les efforts seront mis en branle pour protéger ce plan d'eau. Revitaliser les berges et renaturaliser les rives sur une bande de 15 mètres est un défi de taille, mais il devra être relevé.

Je vous remercie, madame la ministre et monsieur le ministre, de l'attention portée à la présente et soyez assurés de notre disponibilité si des informations supplémentaires vous étaient requises.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Serge Lachance, président

CC Membres du conseil d'administration  
MRC de Mékinac  
MRC de Portneuf  
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban  
Municipalité de Saint-Ubalde  
CAPSA

## La Présidence

Selon nos règlements généraux, mon mandat est renouvelable aux années paires, ce qui veut dire que l'année prochaine (automne 2008), je suis en renouvellement de mandat.

J'ai demandé officiellement par courriel aux membres du Conseil d'administration le 19 juin dernier de me remplacer ou de nommer un remplaçant d'ici la fin de mon mandat, soit à l'automne 2008 (assemblée générale).

Il serait préférable selon moi que le CA comble le poste de président par intérim en nommant un membre du CA qui accepterait de me remplacer ou que le CA convienne et approche une tierce personne pour combler ce poste jusqu'aux prochaines élections à l'automne 2008.

Je vais mettre un terme à la présidence à la fin de l'assemblée générale de cette année qui soit dit en passant aura lieu le samedi, 6 octobre 2007. Je pourrai prendre le temps nécessaire pour expliquer de long en large la procédure à la personne qui me remplacera. Ce poste semble demander beaucoup de travail, mais ce n'est pas si pire et ça se fait très bien.

Depuis septembre 1994, sauf durant quelques mois où Nicolas Sapp avait pris la présidence, je suis à la présidence de l'ARC. Je crois que ma part est faite et laisse la place à la relève avec près de 13 ans d'implication.



## Fleurs d'eau de cyanobactérie (algues bleu-vert)

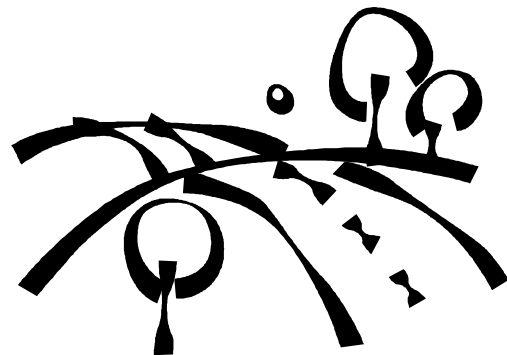
Pour en savoir plus et être en mesure de les identifier, consulter le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

## Rencontre avec le maire

Au mois de mai, j'ai rencontré monsieur Jean-Paul Darveau, maire de St-Ubalde.

Nous avons convenu de se rencontrer ce printemps suite à quelques appels que je lui avais faits en regard de l'état des chemins.

Lors de cette rencontre, j'ai fait avec lui une tournée de tous les secteurs incluant le lac à la Hache. Endroit par endroit où le chemin a défoncé, là où l'eau coulait en surface. Nous avons examiné les lieux et identifié les travaux à réaliser là où il y a eu des problèmes ce printemps.



Que ce soit graveler le chemin, creuser des fossés, installer ou remplacer des tuyaux, monsieur le maire a pris soigneusement en note les travaux à réaliser et m'a affirmé que même si le budget n'était pas très élevé, il trouverait l'argent nécessaire pour réaliser les travaux nécessaires d'ici l'automne.

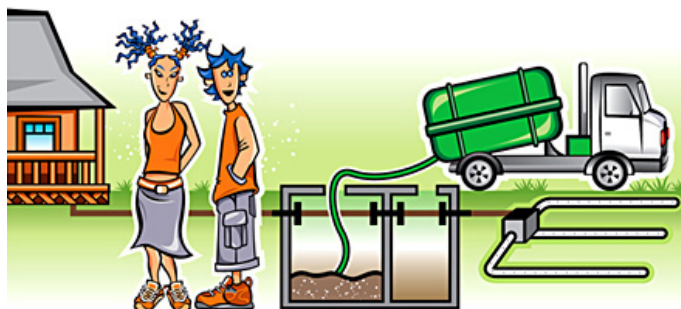
Il se peut que vous ayez une demande de la municipalité pour installer un tuyau dans votre entrée d'auto, certains endroits ont été identifiés comme problématique parce que l'eau ne peut s'écouler. Dans un tel cas, vous devrez fournir le tuyau nécessaire pour votre entrée et la municipalité le posera lors du creusage des fossés.

## - - Vidange des fosses septiques - -

Tel que vous en avez pris connaissance avec votre compte de taxes, la municipalité de St-Ubalde s'est donné un règlement sur la vidange des fosses septiques. Pour les résidences permanentes, la vidange sera aux deux ans et pour les résidences saisonnières aux quatre ans.

Une notion de vidange d'urgence (cas exceptionnel) est aussi prévue et pourra se faire dans un délai de 24 heures.

La période des vidanges s'échelonne du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre sur 4 années incluant une rotation de 2 ans pour les résidences permanentes.



Source photo: Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs

Un avis préalable vous sera transmis 10 jours avant la date de vidange prévue. Pour des raisons de logistique, ils ne pourront vous aviser de l'heure de la visite.

Votre fosse devra être accessible au vidangeur et vous devrez vous assurer que le couvercle peut être enlevé sans difficulté, il doit y avoir un dégagement de 4 pouces autour de chaque couvercle.

Au moment de la visite de l'entrepreneur la vidange de la fosse ne pourra être effectuée si les couvercles ne sont pas déterrés. Pour compenser, des frais supplémentaires de 85,00 \$ seront facturés au propriétaire par la Municipalité.

Les tarifs de la vidange sont inscrits sur votre compte de taxes et sont répartis comme suit :

- Résidences permanentes : 57,50 \$ / année
- Résidences saisonnières : 28,75 \$ / année

Si pour une raison quelconque, vous devez vous absenter pour une longue période entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre, nous vous suggérons de communiquer avec monsieur Serge Deraspe, directeur général de la municipalité afin de l'informer de votre absence. De même que si vous avez un avis de vidange et que pour une raison extrêmement grave, vous ne pouvez être sur les lieux ni vous trouver un remplaçant, communiquer avec monsieur Deraspe afin de trouver un arrangement.

Par ce règlement, la municipalité sera en mesure de répertorier les installations septiques de son territoire, de les inspecter et d'émettre des avis de modifications si nécessaire et ainsi améliorer la qualité des eaux usées de son territoire, donc des répercussions positives sur notre lac.

**« Il faut savoir qu'une installation septique inadéquate ou en mauvais état contribue à accroître la quantité d'éléments fertilisants dans les plans d'eau, lesquels fertilisants nourrissent les cyanobactéries. » Eau secours!**

### Analyse d'eau du lac Carillon



Nous avons reçu les résultats préliminaires des tests que nous avons effectués l'été dernier. Comme vous l'avez sûrement constaté dans la lettre que nous avons envoyée aux ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'à celui des Ressources naturelles et de la Faune, l'état de santé du lac Carillon pourrait être préoccupante.

Les tests ne sont pas si catastrophiques, mais nous devons prendre les mesures afin de protéger le lac Carillon.

Cette année encore nous prendrons des mesures et nous espérons fortement que les résultats n'iront pas en se dégradant.

**À la prochaine assemblée générale, nous vous dresserons un portrait de la situation du lac.**

## Eau secours!

Vous connaissez Eau secours!

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau secours! est une organisation sérieuse et dévouée à l'eau. L'or bleu cette ressource, est au prise avec une crise dans le monde et surtout la transformation de l'eau en marchandise. L'eau n'est pas un bien économique. Il n'existe aucun produit de substitution à la plupart de ses usages. De plus, l'eau est essentielle à la vie. Soumettre l'eau à une supposée Loi du marché serait en priver définitivement ceux qui n'ont pas les moyens de se la payer. Pourtant des milliers de personnes meurent déjà, chaque jour, d'un manque d'eau potable.

Le but de la Corporation est de revendiquer et promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences des citoyens, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique.

Je vous livre quelques réflexions sur l'eau, vous invite particulièrement à visiter le site Internet de la coalition : [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org) et j'oserais même vous inciter énergiquement à entrer membre de cette Coalition pour seulement 10,00 \$ par année. C'est un très bon placement où mon ami André Bouthiller, président d'Eau secours! avec les porteurs et porteuses d'eau font un travail exceptionnel. Jeter un œil sur ce site Internet et découvrez tous ceux qui s'impliquent à cette mission...

- Les réserves d'eau utilisables diminuent constamment;
- Par une toilette à volume d'eau, une famille moyenne peut économiser environ 120 000 litres d'eau par année;
- Un aérateur à débit réduit peut réduire la consommation de 50 %;
- Une goutte d'eau qui s'échappe d'un robinet à chaque seconde représente 9540 litres d'eau par année;
- Une douche, ± 115 litres, un bain, ± 160 litres;

**Eau Secours! salue l'effort de sensibilisation et d'information, mais dénonce l'inaction et la complaisance du gouvernement dans le dossier des algues bleues ou cyanobactéries. Le gouvernement démontre un effort de sensibilisation, mais les actions et interventions pour corriger la situation sont quasi inexistantes.**

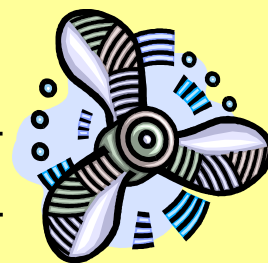
Plusieurs dossiers intéressants sur [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)

## Pst ! Regardez mais écoutez aussi...

Il y a encore des moteurs à essence sur le lac Carillon... (Petit Carillon)

Il y en a même un qui a deux moteurs sur son ponton et qui joue à la cache-cache... Surveillez ça, prenez des notes.

Vous devriez vous plaindre à Notre-Dame-de-Montauban 418 336-2640, à St-Ubalde 418 277-2124 et mentionner que vous aviserez la SQ 310-4141...



L'Écho du Carillon est le bulletin d'information publié par l'Association des Résidents du lac Carillon - ARC.

Sa distribution est faite aux membres de l'Association gratuitement.

Président : Serge Lachance  
Secrétaire : Sylvie Pelletier  
Trésorière : Jocelyne Roberge

Représentants secteur :  
La Sauvagine : Michel Lamoureux  
Du Huard : Jean-Louis Fiset  
La Bernache / Colvert : Rino Morin

Vérification de texte : Claire Huot

Toute correspondance doit être adressée à :

Association des Résidents du lac Carillon,

2420, rue Lemieux,  
Québec (Québec) G1P 2V4

Tél. : 418 683-1695

[echoducarillon@sympatico.ca](mailto:echoducarillon@sympatico.ca)